

compétent et il peut concevoir des méthodes pour se débarrasser des déficits. Je suis sûr qu'il peut concevoir une mesure beaucoup plus équitable que celle qu'il propose ce soir.

• (9.10 p.m.)

J'attends avec énormément d'intérêt une explication au sujet de cette étrange et mystérieuse subvention que je considère totalement injustifiée.

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur le président, le député a signalé bon nombre de points que j'aimerais expliquer. J'espère n'en omettre aucun. Le député a laissé entendre que je tenais absolument à ce que le bureau de poste équilibre son budget. Le fait est, et tout concourt à cette évidence, que le ministère des Postes, malgré les meilleures intentions du monde, accusera l'an prochain un déficit de 39 ou 40 millions de dollars.

Le ministère des Postes devrait, selon moi, faire payer les usagers. De fait, le député de Trois-Rivières a dit hier de façon catégorique qu'il ne s'agissait pas là d'un impôt mais de...

**Une voix:** Oh, oh! Trois-Rivières.

[Français]

**L'hon. M. Kierans:** Le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) a dit hier qu'il ne s'agissait pas d'un impôt, mais de frais.

[Traduction]

Ce sont des frais pour les seuls usagers. Ce n'est pas comme l'impôt, où l'on n'a pas le choix: il faut payer. Ces gens-là peuvent choisir de se passer de ces services. S'ils se servent des Postes, celles-ci veulent toucher un montant raisonnable.

Le *Reader's Digest* et le *Time Magazine* ne peuvent être comparés aux journaux, ils appartiennent à une catégorie différente. Il faut les comparer aux publications appartenant à la même catégorie, qui englobe tous les magazines et les journaux quotidiens et hebdomadaires. Si on n'en choisit pas 1, 2, 11 ou 12 de cette catégorie, le coût moyen est de 33 p. 100. Il se trouve que le coût de la manutention du *Time Magazine* dépasse cette moyenne, tandis que celui du *Reader's Digest* est en dessous. Tous ces magazines sont évalués d'après leur format, leur poids, leur tirage et ainsi de suite. Le fait est que deux d'entre eux coûtent 31.3 p. 100 et 34.7 p. 100 respectivement, et pourtant le coût est le même en fin de compte. On ne fait aucune distinction entre eux, favorable ou défavorable.

Permettez-moi de préciser que nous ne comparons pas les revues aux journaux. Je ne saurais les isoler pour les placer dans la catégorie du journal parce qu'elles n'appartiennent pas à cette catégorie. Je les ai énumérées séparément parce qu'elles ont des éditions canadiennes distinctes et sont publiées au Canada selon une formule bien différente de celle d'autres publications. C'est une question que je suis prêt à discuter, mais nous oublions quelque chose.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai annoncé qu'un de mes collègues présenterait un amendement. Cet amendement aura pour effet d'amoinrir le choc des règles que la majorité semble trouver trop dures. Nous avons l'intention d'étendre ces majorations sur une période de temps, plus précisément sur une autre année. Cette formule s'appliquera particulièrement aux tarifs des journaux, surtout les hebdomos. Les observations des députés semblent indiquer que cette catégorie de publications se trouve dans une situation financière particulièrement délicate. Ces publications ne paient que 9 p. 100 des frais de leur acheminement. Cette proportion ne sera maintenant que 13.5 p. 100. Je soutiens en toute déférence que la population du Canada doit savoir qu'elle paie des subventions, et c'est ce dont il s'agit d'une manière ou d'une autre.

Il est vrai que le député a mentionné bon nombre de publications, notamment celles du syndicat national des machinistes. Ce syndicat distribue environ 40,000 exemplaires de sa revue par semaine, dans tout le Canada. La revue est publiée à Washington et on y ajoute certains éditoriaux concernant le Canada. Faisons le calcul: 40,000 exemplaires à raison de 52 semaines par année, cela fait environ 2 millions d'exemplaires. Nos recettes, pour la livraison de ces revues, étaient de \$9,000 à \$10,000. J'ai demandé aux responsables quel était le prix de leur publication ou bulletin hebdomadaire, ils m'ont répondu qu'il était de \$1 par année. C'est un bulletin important selon eux, qui contient bon nombre d'articles d'intérêt pour tous les membres du syndicat. Je leur ai dit que, en vertu du nouveau tarif, ils devraient augmenter de 83c. le prix de l'abonnement annuel pour recouvrer la totalité de leurs frais postaux. Cette revue syndicale vaut-elle \$1.83 par année pour 52 exemplaires? Je le crois.

Le député a cité un certain nombre de publications agricoles, dont l'hebdomadaire *Farm of the Week*. Des représentants de cette publication m'ont rendu visite. Le coût annuel de publication de *Farm of the Week* est de \$150,000 et ce montant a été vérifié et provient d'une étude répartie sur quatre ans,